

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les importantes précipitations pluvieuses
- Vu l'état des terrains de sports de la Commune de Forges-les-Eaux des aires de jeux dédiée au football.
- Vu les intempéries de ces derniers jours il est ordonné ce qui suit en ce qui concerne l'utilisation des terrains de football:

N°2022 - 213

Objet :

Interdiction de

L'utilisation des terrains de football le Samedi 19 novembre 2022 et dimanche 20 novembre 2022

ARRETE:

Article I:

Le Samedi 19 novembre 2022 et le dimanche 20 novembre 2022, l'utilisation des aires engazonnées des stades de football (terrain d'honneur et stade Desrue) de la Commune de Forges-les-Eaux sont interdites toute la journée.

Article II:

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé de l'exécution du présent arrêté.

> Pour extrait conforme, Forges-Les-Eaux, le 18 novembre 2022

> > Le Maire Christelle *LESUEUR*

Publié électroniquement sur le site internet

De Forges-les-Eaux le : 18 novembre 2022